



# Verti'Cham

## **1) Concept**

La [Verti'Cham](#) est une compétition de marche et vol avec de la précision d'atterrissage au format de biathlon.

Le but est donc le suivant :

Réaliser en une journée 3 montées imposées avec une barrière horaire de temps pour arriver au décollage.

Les départs sont en mass start depuis l'atterrissage du Bois du Bouchet.

En fonction des résultats de précision d'atterrissage, des tours de pénalités seront à effectuer au départ de la montée suivante et directement après le vol sur le dernier posé.

Le classement s'effectue sur le cumul de temps des 3 montées

## **2) Programme**

Montée n°1 : Départ du bois du Bouchet – Arrivée à la Flégère. Vol jusqu'au bois du Bouchet avec précision d'atterrissage

6.7km / 810 D+

Montée n°2 : Départ du bois du Bouchet – Arrivée au décollage du Plan de L'aiguille. Vol jusqu'au bois du Bouchet avec précision d'atterrissage

7.5km / 1 250m D+

Montée n°3 : Départ du bois du Bouchet – Arrivée au décollage de Plan-Praz. Par le KV. Vol jusqu'au bois du Bouchet avec précision d'atterrissage.

4.8km / 1 000m D+

## **3) Organisation**

### **3.1) Le directeur d'épreuve/ jury / Comité de course**

Le comité de course sera composé de :

- Rémi Bourdelle (DE)

Le rôle du comité est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

Le comité de course se réserve le droit d'adapter les règles de la course s'il le juge nécessaire.

### **3.2) Conditions de marche et vol**

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix de voler, de façon à préserver leur intégrité physique et celle des autres. L'analyse et l'anticipation des conditions du vol, ainsi que leur évolution, doivent rester une priorité de chaque instant.

### **3.3) Conditions de report ou d'annulation**

Si les prévisions météorologiques s'avèrent particulièrement défavorables, le comité de course se réserve la possibilité de reporter le départ de la course. De même, il peut neutraliser la course sur une partie de la durée de l'épreuve. Dans ce cas, les pilotes seront avertis par SMS/WhatsApp

## **4) Modalités**

### **4.1) Modalité d'inscription**

L'inscription se fera par internet en suivant le lien disponible sur le site de la [Verti'Cham](#) Afin de valider l'inscription, chaque pilote devra régler intégralement le montant de l'inscription de 35€ par virement bancaire (60€ pour les bi-places) , ainsi que de faire parvenir l'intégralité des pièces demandées.

La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes.

La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site de la [Verti'Cham](#)

Il y a 70 places disponibles sur cette première édition.

Les premiers dossiers complets et validés seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription (dossier complet). L'organisation se réserve le droit d'inviter des pilotes supplémentaires. L'organisation se réserve également le droit de refuser un pilote s'il ne présente pas les qualités requises pour participer en sécurité à cette épreuve.

### **4.2) Frais d'inscription**

Les frais d'inscription comprennent :

- ✓ Petit déjeuner d'accueil
- ✓ Le ravitaillement durant la course
- ✓ Repas d'après course
- ✓ Cadeaux souvenirs

Clause de non-remboursement : en cas de désistement avant le 30 juillet, seuls 20 € seront remboursés, passé cette date plus aucun remboursement ne sera effectué.

### **4.3) Dopage**

Comme toutes les autres disciplines sportives, notre activité est soumise par la loi française aux règles de la lutte contre le dopage : l'usage de produits dopants est strictement interdit hors cadre de prescriptions médicales particulières et justifiées.

#### **4.4) Respect de l'environnement**

Les pilotes s'engagent à ne laisser aucune trace de leur passage et à respecter le milieu dans lequel ils évoluent (faune, flore et sol).

### **5) Le classement**

Il y a une catégorie femme & homme

Le classement se fait en plusieurs temps avec l'ordre de priorité suivant :

1. Le nombre de montées effectués (1, 2 ou 3)
2. Le nombre de bonus effectués (0, 1 ou 2)
3. Le cumul des temps sur les montées + bonus
4. Le cumul du nombre de tours de pénalités.
5. Le temps de montée sur la 3eme montée
6. Le temps de montée sur la 2eme montée
7. Le temps de montée sur la 1eme montée

Le pilote doit valider physiquement son passage sur chaque décollage afin de la valider sa montée.

La prise du temps est effectuée physiquement lorsque le pilote passe les lignes d'arrivées de chaque montée.

Le temps de vol n'est pas inclus dans le chrono.

Le pilote doit réaliser les tours de pénalités demandés en donnant au jury le nombre d'items correspondant aux nombres de tour de pénalités à effectuer.

### **6) Pilotes**

#### **6.1) Conditions générales de participation**

- ✓ Être âgé(e) de plus de 18 ans
- ✓ Être titulaire d'une licence de pilote de vol libre en parapente ou IPPI 4
- ✓ Être titulaire d'une assurance responsabilité civile aérienne.
- ✓ Être autonome en parapente et pouvoir justifier d'une pratique régulière.
- ✓ Être en possession d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du « marche & vol en compétition », daté de moins d'un 6 mois par rapport au jour de course.

#### **6.2) Matériel obligatoire**

- ✓ Une voile homologuée et en état de fonctionner
- ✓ Un casque
- ✓ Une sellette homologuée et en état de fonctionner
- ✓ Une couverture de survie
- ✓ Un téléphone chargée et en état de marche.

Le comité de course peut inspecter l'équipement du pilote à tout moment. Il n'est pas possible de changer de matériel de vol, sauf en cas de détérioration du matériel déclaré avec autorisation du comité de course. Pour toute précision sur la définition et homologation des différents matériels, voir le règlement cadre de la FFVL

Le pilote doit avoir en sa possession la totalité de cet équipement lors des temps de course. Il ne peut être porté par une autre personne que le pilote lui-même en course.

### **6.3) Matériel vivement conseillé**

Air Bags sellette, Secours, Gants, veste imperméable, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, trousse de secours, camel bag, barres énergétiques, lunettes de soleil...

### **6.4) Règles de déplacement**

Les pilotes doivent rester dans l'itinéraire établi par la compétition. Il est interdit de couper les chemins et de prendre un autre itinéraire. La trace GPS des différents itinéraires sont disponible sur le site de la [Verti'Cham](#) . Sur les montées et les tours de pénalités seule la marche à pied/trail est autorisée. Toute autre forme de déplacement est strictement interdite (nage, escalade, vélo...).

### **6.5) Règles spécifiques**

Si le pilote n'arrive pas à rejoindre le Bois du Bouchet en vol, il doit prévenir l'organisation par appel téléphonique, qui viendra le chercher par la suite. Le pilote sera considéré comme hors cible

### **6.6) Règles de vol**

- La violation de la R30-A (Zone hélico Chamonix) entraînera la disqualification du pilote

Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément aux lois françaises. Le non-respect de ces règles est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.

Le jury se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

### **6.7) Application des pénalités**

Le comité de course se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

Tout pilote ayant été pris ou soupçonné d'avoir triché pourra faire l'objet de pénalités ou, plus grave, d'une disqualification.

Une pénalité peut aussi être décidée dans le cas où le jury juge la conduite d'un pilote dangereuse pour son intégrité physique, notamment dans son choix de voler dans des conditions extrêmes (vent fort, orage à proximité). Cette pénalité peut s'appliquer pendant la course ou a posteriori.

## **7) Sécurité**

### **7.1) Le pointage sécurité**

Chaque pilote doit s'assurer après chaque montée + précision d'atterrissage que son classement a été mise à jour.

### **7.2) En cas d'urgence**

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente.

Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.

Le jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

### **7.3) Signaux de détresse internationaux**

Si l'intervention par hélicoptère est nécessaire :

- Représenter la lettre "Y", pour YES, en serrant les jambes ensemble et en mettant les bras en position de "V".

Si l'hélicoptère n'est pas nécessaire :

- Représenter la diagonale de la lettre "N" (\) avec ses bras.

Lorsque l'hélicoptère approche, les compétiteurs doivent tenir ou enlever tout objet qui pourrait s'envoler. Quand le rotor tourne, approcher toujours l'hélicoptère par l'avant et attendre le signal de l'équipage.



## **8) La course**

### **8.1) Temps de course**

- Montée 1 : A venir
- Montée 2 : A venir

➤ Montée 3 : A venir

Les pilotes doivent impérativement franchir la ligne d'arrivée de chaque montée dans le temps imparti, Si un pilote arrive après la barrière horaire son temps sera comptabilisé mais il n'aura plus la possibilité d'effectuer les montées suivantes.

Sur la dernière montée, si le pilote arrive après X h, sa montée ne sera pas validée. Il sera donc classé sur ses 2 premières montées effectuées

### 8.3) Les bonus

Lors de montées 2 et 3, les pilotes qui arrivent suffisamment vite ont la possibilité d'effectuer une montée bonus, le départ des montées bonus est en mass start. Les précisions d'atterrissages effectuées sur les bonus donnent des malus fixe de X secondes sur la montée bonus effectuée. Le pilote n'a donc pas à effectuer de tours de pénalités vis-à-vis des montées bonus.

Il n'y a pas de pénalité attribuée si un pilote pose après le départ de la montée suivante. Il commence sa course avec son retard.

Montée bonus 1 : A venir

Autorisation si le pilote arrive au décollage avant : A venir

Départ : A venir

Montée bonus 2 : A venir

Autorisation si le pilote arrive au décollage avant : A venir

Départ : A venir

### 8.2) Les tours de pénalités

En fonction du résultat de la précision d'atterrissage, le pilote doit réaliser les tours de pénalités. La validation des tours de pénalités se fait à l'aide d'un élastique). 1 élastique = 1 tour de pénalité.

Ces derniers sont à récupérer à la moitié de la boucle de pénalité. Ils doivent être donnés au valideur, positionné au départ (Bois du Bouchet). Cela permet au pilote de valider ses pénalités et de commencer sa montée.

*Par exemple : Suite au résultat de la précision d'atterrissage, le pilote doit effectuer 6 tours de pénalité. Sur chaque tour le pilote récupère un élastique qui lui a été distribué. A l'issue des 6 tours le pilote donne ses élastiques au valideur qui lui donne l'autorisation de commencer sa montée.*

Cible = 0 Tour de pénalité

1<sup>er</sup> anneau = 1 tour de pénalité

2eme anneau = 2 tours de pénalité

...

Hors cible = X tours de pénalité

## **9) Responsabilité**

La participation à la [Verti'Cham](#) se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun est tenu de s'assurer personnellement pour les risques liés à sa participation, risques pour lui-même et pour autrui. Chacun est tenu d'assurer son intégrité physique et celle d'autrui de par ses décisions et actes.

L'organisation de la [Verti'Cham](#) décline toute responsabilité envers les participants et les tiers pour tout dommage pouvant survenir du fait de la participation à l'évènement. En s'inscrivant à la [Verti'Cham](#). Les participants acceptent sans condition le règlement ci-dessus, exonèrent l'organisation de toute responsabilité envers eux-mêmes et s'engagent à assumer seuls toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de leur participation et de leurs propres faits.

## **10) Droits d'images**

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisation, le club des Gratte-ciel ainsi que tous tiers qu'il pourrait autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les photographies effectués pendant l'évènement et à utiliser leurs noms, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelles ou autre) et surtout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autres droits, rémunération ou indemnité. Le club des Gratte-ciel, ou tout tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet (...). De plus, l'organisateur, le club des Gratte-ciel aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. Le club des Gratte-ciel disposera du droit de transférer tout ou partie de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

